

Avis d'Appel d'Offres International– Cas sans pré qualification



REPUBLIQUE DU SENEGAL

Un Peuple – Un But – Une Foi

Ministère des Infrastructures, des Transports Terrestres et du Désenclavement



Dossier d'Appel d'Offres International pour les travaux de construction de l'autoroute Dakar – Tivaouane – Saint Louis Section 2 : Mékhé – Saint Louis (120 km) /Lot 2 : GUEOUL-LOUGA (environ 15 km)

N°D/1579/A3

1. Cet Avis d'appel d'offres International fait suite à l'Avis Général de Passation des Marchés de l'AGEROUTE paru dans le journal quotidien l'AS du 20 Décembre 2021.
2. La République du Sénégal a sollicité du Fonds OPEP pour le Développement International, des fonds afin de réaliser une partie **des travaux de construction de l'autoroute Dakar – Tivaouane – Saint Louis Section 2 : Mékhé – Saint-Louis (120 km), notamment le lot 2 : GUEOUL - LOUGA (environ 15 km)** et a l'intention d'utiliser une partie de ces fonds pour effectuer des paiements au titre du Marché des travaux. Les Travaux seront exécutés dans la Région de Louga au Sénégal et pour un délai de **Vingt (20) mois** y compris la saison des pluies et toute offre proposant des délais supérieurs sera considérée comme non conforme et écartée. Le projet consiste en la construction d'une section courante d'autoroute en 2x2 voies élargissables à 2x3 voies y compris la réalisation de rétablissements et d'ouvrages de drainage longitudinal et transversal.

Les travaux de chaussée comprennent principalement la réalisation d'une structure constituée d'une couche en latérite naturelle de 20 cm en partie supérieure des terrassements, d'une couche de forme constituée d'un mélange latérite+sable

amélioré au ciment de 30 cm, d'une couche de fondation en grave de basalte non-traitée de 20 cm, des deux couches de grave-bitume classe 4 d'une épaisseur totale de 15 cm et d'un revêtement en béton bitumineux à module élevé de 6 cm d'épaisseur.

3. L'Agence des Travaux et de Gestion des Routes, agissant au nom et pour le compte du Ministère des Infrastructures, des Transports terrestres et du Désenclavement (MITTD), sollicite des offres fermées de la part de candidats éligibles et répondant aux qualifications requises pour effectuer ces travaux.
4. La passation du Marché sera conduite par Appel d'Offres International Ouvert sans pré qualification, conformément aux règles et procédures du Fonds OPEP et en application du Code des Marchés publics du Sénégal, décret n° 2014-1212 du 22 septembre 2014.
5. Les candidats intéressés peuvent obtenir des informations auprès de la cellule de passations des marchés de l'Agence des Travaux et de Gestion des Routes aux heures suivantes : du lundi au vendredi de 8 heures à 17 heures (GMT). Adresse : Rue F x David Diop Fann Résidence Dakar Tél (221) 33 869 07 51 Courriel : ageroute@ageroute.sn ; rndour@ageroute.sn ; bba@ageroute.sn ; et prendre connaissance des documents d'Appel d'offres du lundi au vendredi de 8h à 17h, à compter du **06 octobre 2022**.

Un exemplaire du DAO est disponible sur place pour consultation.

6. Les exigences en matière de qualifications sont :
 - Avoir effectivement exécuté, au cours des dix (10) dernières années à compter de 2012, en tant qu'entrepreneur principal, de membre d'un groupement, d'ensemblier ou de sous-traitant : trois (03) marchés d'un montant minimum chacun de **vingt-et-huit milliards (28 000 000 000) de FCFA** : les marchés présentés au titre de ce critère doivent être de nature et de complexité similaires au marché objet du présent Appel d'offres. Lorsque le Candidat a participé en tant que membre d'un groupement ou sous-traitant, au titre de ce critère, seule la part spécifique du Candidat et non celle du Groupement ou de l'entrepreneur principal devra être prise en considération.
 - Disposer des liquidités et/ou de facilités de crédit net de tout autre engagement contractuel et l'exclusion de tout paiement d'avance qui pourrait être fait dans le cadre du Marché, d'au moins : **cinq milliards cinq-cents millions (5 500 000 000) de F CFA** auprès d'une banque agréée par le Ministère en charge des Finances et du Budget ou ayant un correspondant local ayant reçu ledit agrément. Les lignes de crédits établies par les compagnies d'assurance ne seront pas acceptées.
 - Avoir réalisé un chiffre d'affaires moyen annuel, qui correspond au total des paiements mandatés reçus pour les marchés en cours ou achevés au cours des trois (3) dernières années à compter de 2019, pour des travaux de construction de **quarante milliards (40 000 000 000) de F CFA**.

- Fournir les états financiers certifiés par un cabinet ou un expert-comptable agréé par l'Ordre national des Experts-Comptables et Comptables Agréés (ONECCA) ou organe assimilé pour les trois (03) dernières années à compter de 2019.

L'évaluation de ces références sera basée sur des attestations fournies par les maîtres d'ouvrages. Ces attestations (original ou photocopie légalisée) porteront la signature du Maître d'Ouvrage et devront préciser :

- l'intitulé du projet ;
- les principales caractéristiques ;
- le montant des travaux ;
- la période de réalisation ;
- et toute information pertinente.

Voir le document d'Appel d'offres pour les informations détaillées.

7. Les candidats intéressés peuvent obtenir un dossier d'Appel d'offres complet en formulant une demande écrite à l'adresse de l'AGEROUTE mentionnée ci-dessus contre un paiement non remboursable de cent mille (100 000) F CFA par versement au compte **n° SN 153 01301 301090002540** ouvert au nom de l'AGEROUTE Sénégal auprès de la banque UBA sise à la Route des Almadies à Dakar à l'ordre de l'AGEROUTE. Le dossier d'Appel d'offres peut être retiré au siège de l'AGEROUTE sise à l'adresse indiquée ci-après : **Rue F x David Diop - Fann Résidence – Dakar – Sénégal - Téléphone : 33 869 07 51** à compter du **06 octobre 2022**.
8. Les offres, établies en langue française, devront être adressées à Monsieur le Directeur Général de l'AGEROUTE et déposées au secrétariat de la Cellule de passation des Marchés **de l'Agence des Travaux et de Gestion des Routes sise à l'adresse indiquée ci-dessus** et lui parvenir au plus tard le **22 novembre 2022 à 10h30 minutes précises (GMT)**.

Les offres seront ouvertes dans la salle de réunion de l'AGEROUTE en présence des représentants des soumissionnaires qui souhaitent y assister à l'adresse ci-dessus le **22 novembre 2022 à 10 heures 30 minutes (GMT)**.

Les offres doivent comprendre une garantie de soumission d'un montant fixé à **sept cents millions (700.000.000) F CFA**. Cette garantie devra être délivrée par une banque ou une institution financière agréée par le Ministère en charge des Finances et du Budget ou ayant un correspondant local disposant dudit agrément. Le numéro d'agrément devra être clairement indiqué de même que sa date de validité.

La garantie de soumission reste valable pendant 28 jours à compter de l'expiration de la durée de validité des offres. La durée de validité des offres est de **cent vingt (120) jours** à compter de la date limite de remise des offres.

Les offres remises en retard ne seront pas acceptées.

Une visite du site du projet n'est pas prévue.

Le Directeur Général de l'AGEROUTE
Ibrahima NDIAYE